

Présidence: M. Pierre **Enderlin**

Secrétaire: Mme Anne **Devaux**

Scrutateurs: Mme Marie-Claire **Mamin** et Mme Concetta **Pino**

Huissière: Mme Claire **Matti**

## Ordre du jour

- 1 Appel
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Assermentations
- 4 Adoption du PV n° 2 - séance du 25 août 2021
- 5 Communications du Bureau
- 6 Communications de la Municipalité
- 7 Rapport sur le préavis n° 09/08.2021 – demande d'un crédit de Fr. 124'500.–, avant subvention, pour financer la poursuite des études relatives à la requalification de la route cantonale 1 B-P sur le territoire communal de Saint-Prex intégrant un tronçon de la Voie verte d'agglomération
- 8 Rapport sur le préavis n° 10/08.2021 – détermination du plafond d'endettement pour la législature 2021-2026
- 9 Rapport sur le préavis n° 11/08.2021 – arrêté d'imposition pour l'année 2022
- 10 Préavis n° 12/09.2021 - section «aménagement du territoire» Demande d'un crédit de Fr. 112'000. – pour financer l'étude préliminaire comprenant l'étude de faisabilité et l'avant-projet de l'interface de la gare de Saint-Prex
- 11 Simples questions
- 12 Contre-appel

Le Président, M. Pierre **Enderlin**, ouvre la séance à 20h00.

### 1) Appel

Mme Marie-Claire **Mamin**, scrutatrice, procède à l'appel.

**Excusé.e.s:** Mme Catherine **Blouzard**, Mme Maud **Favre**, M. Pascal **Girardet**, M. Philipp **Langer**, M. Roland **Locher**, Mme Sylvie **Perreten**, Mme Sandrine **Pittolaz-Croutaz**, M. Sylvain **Rodriguez**, M. Raymond **Tardy**, M. Blaise **Van Poucque**.

53 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement, en accord avec les dispositions contenues à l'article 55 du règlement du Conseil communal.

-----

### 2) Adoption de l'ordre du jour

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, le Président procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

**DÉCIDE**

**L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

-----

### 3) Assermentations

M. Pierre **Enderlin** donne lecture au Conseil de la lettre (en annexe) qu'il a envoyée à Mme Victoria **Gay**, élue lors des élections du 7 mars, mais absente à la séance d'assermentation du 14 juin 2021 ainsi qu'à la séance du 25 août dernier. L'APSP a proposé un nouveau candidat: M. Aryn **Lalani**.

M. Pierre **Enderlin** invite M. Joël **Tardy**, de l'Entente, ainsi que M. Aryn **Lalani** d'APSP, à le rejoindre afin de procéder à leur assermentation respective. Il demande à l'Assemblée de se lever.

M. Pierre **Enderlin** lit l'article 5 du règlement du Conseil:

*« Avant d'entrer en fonction, les membres du Conseil prêtent le serment suivant:*

*Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».*

A l'évocation de leur nom MM. Joël **Tardy** et Aryn **Lalani** lèvent la main droite et manifestent leur serment par l'affirmation: « Je le promets ».

Applaudissement de l'Assemblée.

Les deux nouveaux conseillers prennent place et participent à la séance. Le nombre de présents passe de 53 à 55.

-----

#### **4) Adoption du PV n° 02 de la séance du 25 août 2021**

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX  
DÉCIDE

**Le PV n° 02 est accepté à l'unanimité.**

-----

#### **5) Communications du Bureau**

**5.1)** Le bureau s'est réuni à 8h00 ce dernier dimanche 26 septembre pour procéder au dépouillement, en compagnie également de M. le Vice-président Louis-Claude **Pittet**, M. Yves **Morand** et M. Marc **Haefliger**. Je tiens à remercier toute l'équipe pour le travail de qualité effectué, tant sur la précision que la vitesse. Avant midi toutes les données étaient communiquées et le PV signé, puis exposé au pilier public.

**5.2)** Concernant le repas de fin d'année. Cette dernière sera avancée à 19h et effectuée promptement.

**5.3)** Je souhaite vous apporter quelques indications quant à l'évolution du bureau sur plusieurs points:

- La présentation du PV
- La révision des pages internet afférentes aux documents gérés par le bureau du Conseil, afin que les documents y figurent, et à temps
- Le remplacement des fonctions du bureau au pied levé : Présidence, secrétariat, scrutateur.
- Le rapport d'archive prévu annuellement et qui demande clarification

Objectifs :

- Modéliser et documenter les fonctions
- Faciliter les remplacements
- Mettre au point un petit manuel des bonnes pratiques pour la transparence et la facilitation des tâches, à remettre aux successeurs.

-----

#### **6) Communications de la Municipalité**

Toutes les communications de la Municipalité se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

-----

**7) Rapport sur le préavis n° 09/08.2021 – demande d'un crédit de Fr. 124'500.–, avant subvention, pour financer la poursuite des études relatives à la requalification de la route cantonale 1 B-P sur le territoire communal de Saint-Prex intégrant un tronçon de la Voie verte d'agglomération**

M. Jean-François **Chavannes** rapporte pour la commission ad hoc.

M. Nicolas **Cottier** rapporte pour la commission des finances.

La discussion est ouverte.

M. Andréas **Rogenmoser** intervient en précisant d'emblée qu'il est un utilisateur quotidien, matin et soir, de la RC1 et notamment du tronçon concerné par la requalification. *« Je comprends très bien la nécessité d'aménagement pour la mobilité dite douce et je trouve, en tant qu'automobiliste, que cette route est dangereuse. De ce fait, je ne m'oppose pas à ce crédit d'étude. Cependant, j'aimerais partager mon étonnement sur deux points.*

*Primo, j'ai l'impression que le Canton et la Région de Morges ne nous demandent pas notre avis, mais de co-financer une étude pour la réalisation d'un projet concret sans avoir consulté les besoins et les idées des Saint-Preyards.*

*Secundo, j'ai l'impression qu'un seul projet, luxueux, pistes cyclables et voie verte, est étudié. Je pense qu'on peut faire moins cher et tout aussi bien. Je pense qu'il faut établir un cahier des charges en écoutant les besoins des habitants de notre Commune. »*

En Conclusion, M. Andréas **Rogenmoser** propose de valider la participation financière de Saint-Prex tout en insistant sur la nécessité d'élaborer des concepts alternatifs basés sur la réalité des besoins des utilisateurs Saint-Preyards.

Mme Véronique **Savioz** lui répond: *« Toutes les idées et les questions seront les bienvenues, tout n'est pas ficelé aujourd'hui. Néanmoins, une pré-étude a déjà été réalisée en collaboration avec le Canton et les différentes communes dans un climat de concertation. Nous ne sommes pas en train de prendre sur nous quelque chose qui devrait être fait par le canton, puisqu'un bout de route cantonale se situe à l'intérieur de la localité. Dans ces discussions, différents scénarios avaient été étudiés, par exemple, mettre la voie verte en parallèle de la nouvelle route cantonale et de la voie pour les vélos plus rapides, ce qui semble logique de mettre tout le monde sur une seule grande bande. Cependant, cela serait vraisemblablement beaucoup plus cher d'une part et d'autre part, cela demanderait des procédures d'expropriation plus compliquées et plus coûteuses. C'est un dossier sur lequel les autorités publiques concernées réfléchissent depuis plus de dix ans. Cette nouvelle étude représente une étape supplémentaire qui va permettre d'être plus précis. La voie verte va passer par des vignes et nous avons déjà eu un premier lien avec les propriétaires concernés. »*

M. Alain **Jouffrey** intervient pour rapporter son expérience sur le sujet. Il rappelle les nombreuses concertations qui ont été organisées sur ces projets, avec à chaque fois, des plans et des propositions très élaborées. Il y a environ huit ans, dans la commune de Saint-Prex, tout le schéma directeur Région Morges a été exposé. Il y a une douzaine d'années, Les conseiller·ères ont été invité·e·s à des séances à Morges. *« Je crois que j'étais le seul conseiller de Saint-Prex à y être allé »,* se souvient-il. Il ajoute: *« Personnellement, j'emprunte 9 fois sur 10 cette voie en tant que cycliste et une fois sur deux en tant qu'automobiliste. L'immense majorité des automobilistes est très respectueuse et seulement quelques uns n'ont qu'une envie, c'est de dégager. Par contre, j'encouragerai le fait qu'on puisse aller à la Municipalité dire ce qu'on pense ».*

M. Thierry **Jaquier** propose un amendement dont il a transmis le contexte et le contenu écrit à la secrétaire, reproduit intégralement ci-dessous:

« M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai pris connaissance du contenu de ce préavis et ne suis pas opposé à la requalification de la RC1, mais je reste perplexe concernant 2 points.

Le premier, c'est évidemment concernant le tableau du montant des travaux pour cette requalification de l'ordre de 6.345 millions dans lequel on mentionne des honoraires d'études de l'ordre de Fr. 948'000.– et au sujet desquels on nous indique sans justification et explication qu'ils ne seraient plus que de Fr. 350'000.–. J'ai des doutes au sujet de la qualité de l'étude proposée. Bénéficierions-nous de telles diminutions sur les montants des travaux devisés ?

Le deuxième point qui me dérange fortement concerne la voie verte et son tracé par Monnivert. Le projet que l'on nous soumet dans ce préavis ne nous laissera quasiment plus le choix de trouver une alternative à ce tracé. Je pense que l'on devrait, maintenant et sans attendre, revoir et englober, simultanément à l'étude de la requalification, une solution le long de la RC1. On nous indique simplement qu'il n'y a pas assez de place. Ne pourrait-on par exemple déjà prolonger la voie verte jusqu'aux premiers bâtiments situés côté Jura de la route et par la suite rejoindre tout simplement les futurs trottoirs déjà prévus ? La Municipalité dispose d'outils, tels que l'expropriation pour réaliser des projets d'utilité publique.

Je vous propose donc un amendement à ce préavis pour inclure une étude complémentaire technique et financière réaliste pour un tracé alternatif de la voie verte le long de la RC1. Ceci nous permettra par la suite de voter un crédit de réalisation des travaux en toute connaissance de cause.

Je vous remercie de votre attention. »

**Amendement : Charger la Municipalité de mener une étude complémentaire technique et financière, simultanée à l'étude de la requalification de la RC1, pour la réalisation d'un tracé alternatif de la voie verte le long de la RC1 à l'entrée de Saint-Prex.**

Mme Véronique **Savioz** souhaite « *apporter un petit complément ,comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes tout à fait ouverts à la discussion, vous pouvez venir, nous pouvons nous rencontrer. Ce que j'ai omis de dire tout à l'heure, c'est qu'on a prévu de refaire une présentation en temps voulu au Conseil quand on aura un petit peu avancé par rapport à cette étude, pour que vous puissiez avoir des éclaircissements et poser des questions. On a aussi imaginé de rencontrer la population à un moment donné, car il s'agit d'un grand projet. La première pré-étude était un peu frustrante, car on ne peut pas être très précis à ce niveau-là. C'est une étude de faisabilité, elle dit si ce trajet imaginé était faisable ou pas. Avec les normes SIA (Société suisse des ingénieurs et des architectes), il y a toujours une fourchette de + ou – 30%, c'est quelque chose qu'on voit régulièrement dans la construction et c'est frustrant, mais ce n'est pas faute d'avoir pas bien travaillé. C'est pour cela que nous proposons cette étude qui sera beaucoup plus pointue. De notre côté, au niveau de la Municipalité, nous ne sommes pas favorables à un amendement à l'heure actuelle* ».

M. Stéphane **Porzi** ajoute: « *Je comprends vos interrogations et je comprends Thierry sur ses réticences. Je pense que c'est difficile de faire du vélo avec des enfants sur la RC1. On peut toujours discuter du tracé par Monnivert, mais je crois sincèrement que la voie verte rapide pour se balader avec des enfants n'est pas le bon endroit. Nous, on souhaite que vous validiez ce préavis, mais sans l'amendement* ».

M. Nicolas **Cottier** coiffe sa casquette d'avocat et explique à l'Assemblée que l'expropriation n'est pas un droit absolu car, « *on ne peut exproprier que si on démontre qu'il n'y a pas d'autre solution, j'imagine qu'il sera très difficile d'obtenir des expropriations à partir du moment où il existe une alternative. Or, nous avons une alternative, comme le montre le préavis discuté ce soir. Si nous votons l'amendement, cela ajoutera des coûts* ».

M. Stéphane **Porzi** précise que l'expropriation actuelle est déjà pénalisante pour les propriétaires.

M. Steve **Bugnon** demande la parole: « *Je rejoins l'avis de notre nouveau frais élu syndic, ami d'enfance et d'école, concernant la voie verte tortue elle a rien à faire à Monnivert, car s'il s'agit de faire*

*800 m sur Monnivert et redescendre sur la route cantonale, cela n'a pas de sens. La voie verte, elle monte chemin de Pomeiry, chemin de Bon Bocard, elle descend dans le Boiron et par chance la Commune de Lully a enfin voté deux francs six sous pour rénover la route et tout sera fait impeccable. Si vous vous promenez par là-bas le dimanche, vous verrez beaucoup de familles qui se promènent avec des enfants, des vélos et des remorques. Les gens sont heureux là-bas derrière, ils voient de la vigne, des grandes cultures et pour moi, la voie lente verte, ça va là-bas derrière».*

M. Marc-Antoine **Siegwart** exprime son soutien au préavis. *« J'entends bien que le développement sera jusqu'en 2024, c'est dans deux ans et des poussières et j'entends bien cette volonté de certains d'entre nous d'avoir plus d'informations et d'être pris en considération, je parle en tant que conseiller communal, dans la réalisation de ce que nous aurons dans trois ans. Alors je me pose la question: pourquoi est-ce que la Municipalité en accord avec le Conseil communal, vous ne lanceriez pas l'idée d'une commission ad hoc sur le sujet ? ».*

M. Jean-François **Chavannes** explique les discussions qui ont eu lieu au sein de la commission ad hoc en précisant que le préavis porte sur le financement d'une étude principalement pour la requalification de la route cantonale qui doit avoir des trottoirs, des pistes ou bandes cyclables. Le projet de la voie verte se rajoute en plus. *« Je voulais mettre en exergue une partie où on mutualise les deux, mais il reste la piste cyclable qui sera sur la route de Morges. Il ne faut pas oublier qu'avec cette requalification dont le coût est non négligeable, on va financer un petit bout aussi de la voie verte, mais pour l'instant, on n'a pas le détail exact, nous n'avons que des estimations et nous savons que cela va coûter cher.»* Il demande à la Municipalité si un préavis sera présenté ultérieurement concernant la requalification de la RC1 qui comprendrait également la voie verte. Il ajoute, *« au vu de la discussion de ce soir, je pense que tout est possible: suspendre l'itinéraire complet de la voie verte, mais il y a quand même un bout mutualisé de cette voie verte dans ce projet de requalification ».*

Mme Véronique **Savioz** intervient: *« Il faut bien se souvenir, au final, c'est vous qui décidez ce que vous voulez. Ce n'est pas parce que vous acceptez l'étude que vous devrez dire oui à tout par la suite, par contre vous aurez plus d'informations pour vous positionner. Ce qu'on trouve intéressant dans ce grand projet en mouvement et réflexion depuis dix ans et qui semble très cher – quand j'ai vu le chiffre de 6 millions pour un bout de route, j'ai été moi-même étonnée –, c'est une vision politique ».* Elle observe qu'il y a de plus en plus de vélos avec des options de plus en plus nombreuses pour transporter les enfants, qui circulent à des vitesses différentes. Selon elle, nous ne sommes qu'au début de ces différentes possibilités de mobilité et d'intégration de toutes les générations et elle affirme la volonté de participer à ce changement. *« C'est une vision pour les 20 ou 30 prochaines années. Si on voit ces 6 millions sur 3/4 ans, c'est intolérable, mais c'est une question de vision, on fait le pari qu'on ne se trompe pas et que dans 20 ans, il y aura encore beaucoup plus de vélos. C'est une vision aussi mûre, dans le sens où on fait de la place pour tout le monde. On sort de cette dichotomie, de ce combat et de cette vision quasiment puritaine actuelle où il y a les bons à vélo et les mauvais en voiture. Je pense qu'il y a de la place pour tout le monde, on aura toujours besoin de voitures, on a de plus en plus besoin de vélos et qu'on arrive pour une fois à vivre ensemble, à pouvoir négocier, que chacun ait sa place et on va tous ensemble. »*

M. Stéphane **Porzi** répond à M. Marc Antoine **Siegwart** que c'est envisageable d'entrer en matière sur une commission consultative et de faire modifier le projet dans la mesure du possible.

Mme Barbara **Dellwo** rebondit sur la proposition de M. Marc-Antoine **Siegwart**. Elle donne en exemple la Municipalité de Lausanne qui favorise la participation des citoyens dans la réflexion de l'élaboration de ce type de projets.

Elle demande si une commission consultative composée de membres du Conseil serait vraiment représentative. Elle rappelle que dans le dernier rapport de la commission de gestion, la communication de la Municipalité pourrait être améliorée notamment sur des sujets d'écologie et de

mobilité. Elle interroge l'Assemblée à propos de la portée emblématique de ce projet dans le cadre d'une ouverture de la communication de la Municipalité pour impliquer davantage la population avec une consultation de plus grande ampleur: « *Par exemple, pendant une période de trois mois où la Municipalité présente le projet et invite différentes parties et pas seulement des membres du Conseil communal* ». Elle reprend les propos de Mme Véronique **Savioz** qui affirme que les conseillers et conseillères auront le choix entre différentes options mais cela ne lui paraît pas très clair: « *Car on vote un crédit, une étude sera réalisée, mais concrètement que va-t-il se passer ? Est-ce que vous allez arriver avec un préavis avec options a, b et c ?* »

M. Alexandre **Wohnlich** interroge: « *Si je comprends bien, ce qui interpelle, c'est le tracé de la voie verte. Est-ce qu'il y a aura un préavis et on pourra se positionner sur la voie verte elle-même?* »

M. Frédéric **Berthoud** intervient en tant que membre de la commission ad-hoc: « *Je fais partie de la commission et quelque chose m'a interpellé. On est en début de législature, on a des projets pour la commune et le village et on parle, même si c'est pour 2024, d'un projet de plus de 6 millions. La mobilité douce, c'est tendance, mais comme conseiller communal, j'aimerais pas qu'on nous dise, vous avez fait que ça de la législature, parce que ce sont des montants considérables. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, mais peut-être qu'il faut réfléchir, c'est pour cela que ce sera bien qu'on ait une étude plus poussée avec des alternatives différentes et meilleur marché. Mais je me vois mal partir sur un projet qui prêterait éventuellement tous les autres projets qu'on a pour la commune. Tous les citoyens ne sont pas cyclistes, il y a peut-être des gens qui attendent autre chose et il faut garder cela en tête* ».

Mme Sophie **Rouquette Studer** soulève deux points. Elle reprend la recommandation appuyée de la commission de gestion à propos de la voie verte/requalification de la RC1 et d'aller de l'avant avec une communication qui dépasserait le Conseil et « *je pense qu'on voit ce soir une curiosité et un besoin de partager avec la population* ».

En deuxième point elle relève un problème de clarté entre la voie verte lièvre et la voie verte tortue. « *Si j'ai bien compris, la requalification de la RC1 intègre la voie verte lièvre, est-ce le cas ou pas ? Et si oui, je comprends pas trop pourquoi on dissocie ces deux parties, parce qu'à un moment donné, elles vont devoir se rejoindre et j'ai l'impression que c'est sur ce point qu'il faut nous apporter de la clarté et peut-être plus de consultation* ».

Mme Véronique **Savioz** intervient: « *Comme je le disais tout à l'heure, on a le projet d'inclure la population, pour le moins avec une séance d'information. Ce sera de gros travaux et c'est important de recueillir la réaction des gens, leurs envies et s'il y a des choses qui font obstacle auxquelles on n'a pas pensé. De là à faire quelque chose de participatif, cela semble irréaliste dans le sens où pour la requalification de la RC1, le Canton a son calendrier et il va vouloir avancer. Par rapport à la voie verte, on viendra avec un préavis. Même si on refuse la requalification de la RC1, cela n'empêchera pas le canton d'avancer sur sa partie hors localité.*

*Mais dans l'absolu, n'importe quelle commune peut dire qu'elle ne veut pas engager des travaux* ».

Cependant, elle précise que des travaux sur ce bout de route sont nécessaires et en refusant le projet de requalification, l'économie susceptible d'être réalisée ne dépasserait pas 20% sur les travaux. « *Le canton change et quand on fait des travaux sur des routes cantonales, ce sont des travaux d'entretien et aussi des travaux de requalification, il refait deux voies pour les voitures et deux voies pour les vélos rapides. La voie verte, c'est pour des gens beaucoup plus lent.*

*Oui, nous sommes en début de législature, le projet est ancien, il a déjà coûté beaucoup comme tous les projets qui impliquent autant d'entités publiques, on est héritier de quelque chose qui a été décidé par le Conseil communal il y a quelques années et c'est la poursuite. On va rester attentif par rapport à une vision global de la commune, mais c'est un projet qui fait sens.* »

M. Alain **Jouffrey** répond à M. Steve **Bugnon** à propos de l'itinéraire qu'il a proposé: « *ce sont les routes vélos n° 1 et 46. Prenez la route vélo telle qu'elle est là. Sur la voie verte, il faut vraiment une*

*concertation sur ce que nous voulons, ce qui est possible et combien d'argent voulons-nous investir. Sur la requalification, il faut foncer ».*

M. Nicolas **Cottier** répond à M. Frédéric **Berthoud**: « *on ne donne pas un chèque à 23 millions, on dit qu'il faut affiner aussi les prix. J'explose d'agacement quand on écrit noir sur blanc que sur 3 millions de frais d'honoraires, il y a aura peut-être 2 millions de moins, c'est pas sérieux et évidemment on attend plus qu'une estimation à plus ou moins 30 %. Si on vous dit que votre maison vous coûtera plus ou moins 30 %, je pense que vous seriez moyennement content.* »

M. Jan **von Overbeck** reprend l'estimation à plus ou moins 30% dans le domaine du bâtiment : « *c'est très gênant, mais c'est la réalité actuelle à cause du Covid, les marchés du métal et du bois sont en pénurie et il faut l'accepter. On peut espérer que dans les journaux financiers, ils nous disent qu'il faut attendre un peu pour construire car cela pourrait se relâcher ou pas. Mais cela pourrait être un problème de finances tout court et pas seulement pour ce projet* ».

M. Nicolas **Cottier** reprend la balle au bond sur la question des honoraires arguant que par expérience, dans des conseils d'entreprises parapubliques, la marge de plus ou moins 30% était déjà en vigueur avant le Covid, « *c'est donc une habitude, comme ça on est tranquille et si ça bouge, on pourra pas dire qu'on est sorti de la fourchette. Concernant les honoraires, il n'y a pas de problématique du prix du bois ou du métal.* »

M. Dominique **Dubugnon** donne son avis: « *Il faut y aller, oui les coûts sont importants, le montant de Fr. 6'350'000.- est hors subventions et il y a là un potentiel à travailler maintenant peut-être avant les autres, par exemple auprès de ProVélo, l'ATE, pour aider à faire passer la pilule.* »

Mme Véronique **Savioz** prend note des possibilités à explorer pour l'octroi de subventions.

M. Pierre **Enderlin** fait une synthèse sur les propositions de commissions, ad hoc, commission consultative et consultation de la population qui offrent matière à réflexion à la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote de l'amendement.

**Oui: 9**

**Non: 33**

**Abstention: 12**

**L'amendement est refusé**

Le Président passe au vote du préavis.

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le présent préavis
- Entendu le rapport de la commission
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à poursuivre les études de requalification de la route cantonale 1 B-P et d'intégration de la voie verte d'agglomération sur le territoire communal de Saint-Prex;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 124'500. - pour entreprendre ces études;



PV n° 3 de la séance du Conseil communal du mercredi 29 septembre 2021

3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois, en 2023, par reprise de réserve du compte 9282.09 «Fonds pour mobilité douce»;

**Le préavis n° 09/08.2021 est accepté à l'unanimité moins une voix.**

-----

**8) Rapport sur le préavis n° 10/08.2021 – détermination du plafond d'endettement pour la législature 2021-2026**

M. Nicolas **Cottier** rapporte pour la commission des finances.

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

Vu le préavis municipal no 10/08.2021

Entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**DÉCIDE**

1. De fixer le plafond d'endettement net admissible à 60 millions de francs pour la législature 2021-2026 ;
2. D'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à ce que l'endettement net atteigne le montant fixé ci-dessus ;
3. De laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt (selon art. 4 ch. 7 LC).

**Le préavis n° 10/08.2021 est accepté à l'unanimité moins une voix**

-----

**9) Rapport sur le préavis n° 11/08.2021 – arrêté d'imposition pour l'année 2022**

M. Nicolas **Cottier** rapporte pour la commission des finances.

La commission propose « d'amender le préavis municipal no 11/08.2021 en ce sens que le point 9 de l'arrêté d'imposition aura le contenu suivant : **exonération de 100% pour les bénéficiaires de rentes complémentaires AVS/AI. Idem pour chiens de dressage et ceux servant à un but d'utilité publique** » ;

Le Président ouvre la discussion.

M. Antony **Hennard**: « *Au nom de la Municipalité, nous souhaitons maintenir le préavis tel que proposé. Nous vous proposons de refuser cet amendement. En effet, nous considérons qu'un chien est d'abord l'animal de compagnie de son propriétaire. Il peut ensuite fournir d'autres prestations d'utilité publique qui justifie selon nous une exonération de 50%. Il nous semble correct que chaque propriétaire par principe de solidarité participe au coût engendré par leur animal de compagnie sur notre commune* ».

M. Nicolas **Cottier** lit l'amendement et ajoute: « *nous sommes un petit peu embêtés, car on nous a dit que la Municipalité se ralliait à cet amendement, on a envoyé le rapport et il n'y a pas eu de remarque* ».

M. Stéphane **Porzi** lui répond: « *En effet, il y a une petite confusion, quand on s'est eu au téléphone avec Nicolas, j'ai dit qu'on pouvait vivre avec ça car c'est un montant vraiment dérisoire. Après, on s'est vu avec toute la Municipalité et puis on n'était pas tous d'accord* ».

**M. Anthony Hennard** ajoute: « *On pouvait se rallier, mais on ne se rallie pas* ».

M. Alain **Jouffrey** rappelle le débat à propos du taux sur l'impôt foncier lors de la séance du 28 octobre 2020: « *on est passé de 1 à 1,20; avons-nous une idée de l'impact que cela a eu sur les recettes?* »

M. Anthony **Hennard** précise que l'impact sur les recettes est mathématique. Concernant, l'impact sur le flux des personnes entrantes et sortantes de Saint-Prex, rien de particulier n'a été constaté qui pourrait être assimilé à une conséquence directe de la hausse du taux de l'impôt foncier.

M. Nicolas **Cottier** revient sur l'amendement et explique pourquoi la majorité de la commission des finances était d'accord avec l'amendement: « *Indépendamment du montant, il y avait un côté un peu mesquin de remonter le montant de l'impôt à 50% alors qu'on a vécu pendant des années avec une exonération totale des propriétaires de chien concernés. Les propriétaires qui ont des rentes AVS/AI ont des revenus extrêmement faibles, leur prendre 75 francs et on a considéré que c'était un peu mesquin, compte tenu de l'ensemble des enjeux de la Commune de Saint-Prex.* »

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote de l'amendement.

**Oui: 40**

**Non: 7**

**Abstentions:7**

**Amendement accepté à la majorité**

Le Président passe au vote sur le préavis tel qu'amendé.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

• Vu le présent préavis

- Entendu le rapport de la commission
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**DÉCIDE**

1. d'amender le préavis municipal no 11/08.2021 en ce sens que le point 9 de l'arrêté d'imposition aura le contenu suivant : « exonération de 100% pour les bénéficiaires de rentes complémentaires AVS/AI. Idem pour chiens de dressage et ceux servant à un but d'utilité publique » ;
2. d'accepter l'arrêté d'imposition pour 2022 annexé au dit préavis tel qu'amendé ;  
d'admettre que cet arrêté n'entrera en vigueur qu'après son approbation par le Conseil d'Etat.

**Le préavis n° 11/08.2021 est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

-----

**10) Préavis n° 12/09.2021 - section «aménagement du territoire» Demande d'un crédit de Fr. 112'000. - pour financer l'étude préliminaire comprenant l'étude de faisabilité et l'avant-projet de l'interface de la gare de Saint-Prex**

Sont nommé-e-s pour la commission ad hoc: M. Alexandre **Wohnlich**; M. Andreas **Rogenmoser**; M. Daniel **Oberson**, Mme Thereza **Soarez Hungria**; Mme Adelaide **Tschanz**;

Suppléants: Mme Adriane **Sennwald** ; M. Marc-Antoine **Siegwart**.

M. Pierre **Enderlin**, s'explique sur la composition des commissions, notamment le rôle qu'il accorde aux suppléant.e.s qui permettent de bien équilibrer les commissions. Même si les suppléant.e.s ne peuvent pas voter, ils et elles peuvent participer à la discussion.

-----

**11) Simple questions**

**Bacs à fleurs ralentisseurs Chauchy**

M. Frédéric **Berthoud** demande pourquoi des bacs à fleurs sont installés sur la chaussée dans la montée du Chauchy. Il les considère comme dangereux et contre-productifs, précisant que cela peut couper l'élan des cyclistes.

Mme Véronique **Savioz** lui répond qu'ils ont été positionnés pour des questions de sécurité notamment, pour limiter la vitesse des voitures, mais elle ajoute qu'il y a matière à réfléchir.

Stéphane **Porzi** s'adresse au Conseil « *Si vous voulez les enlever, on les enlève, ceux qui le souhaitent vous pouvez lever a main* ».

M. Pierre **Enderlin** prend M. Le syndic au mot et invite le Conseil à s'exprimer séance tenante.

M. Marc **Hauswirth** trouve que c'est cavalier de voter comme ça.

M. Pierre **Enderlin** lui répond : « *Excusez-moi, j'ai été un peu intempestif.* »

M. Stéphane **Porzi** conclut en affirmant que la Municipalité va réfléchir à une solution concernant ces bacs à fleurs.

**Signalisation**

M. Jacques **Rochat**: « *On m'a demandé de rapporter qu'au niveau du pont vers chez Perrin, il y a un stop de chaque côté qui n'est jamais respecté et c'est dangereux* ».

Par ailleurs, « *quand je suis en voiture, et que je passe devant l'Administration communale, j'aime qu'on laisse le carré noir encadrant la feuille blanche qui annonce un décès et comme ça, on voit qu'il s'agit d'un décès, c'est assez normal dans une société qu'on puisse faire le deuil des personnes qu'on les connaisse peu ou prou* ».

Il demande également s'il serait possible de signaler la piscine par un écriteau au bas du chemin de Vegney ce qui évitera aux gens d'atterrir derrière chez moi et de demander: « *C'est où la piscine ?* »

Mme Anouk **Gäumann** demande à M. Jacques **Rochat** des précisions à propos de ce panneau et affirme qu'elle va se rendre sur place et vérifier.

### Smileys pédagogiques

M. Christian **Boillat** propose, au regard du budget conséquent de la PRM, s'il serait envisageable d'installer des smileys à l'entrée des zones 30 afin de faire de la prévention sympathique.

### Ajema

Mme Adriane **Senwald** intervient à propos de l'Ajema dont elle est membre, car elle voudrait rencontrer les autres membres de la commission pour mieux s'informer sur le rôle de l'Ajema. Elle rapporte également qu'elle a entendu dire que Saint Prex allait sortir de l'Ajema.

M. Anthony **Hennard** infirme la rumeur et affirme qu'aucune procédure de sortie de l'Ajema n'est à l'ordre du jour. En revanche, des discussions sont en cours à propos de la structure de la commission au sein du Conseil intercommunal de l'Arasmac.

M. Pierre **Enderlin** précise qu'elle peut trouver les noms des membres de la commission sur le site internet communal.

### Questions de circulation

Mme Marie-France **Chautems** observe que le virage depuis le quai vers la riveraine avec la circulation vélo à l'inverse de celle des voitures est extrêmement dangereux, ainsi que la sortie de Couvaloup sous le clocher où le sens de la circulation n'est pas logique.

### Commission des finances

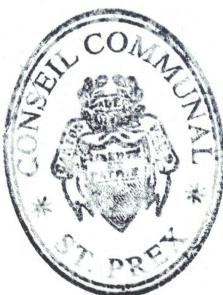
M. Nicolas **Cottier** informe la commission des finances s'est réuni le 30 août pour s'organiser et Mme Sylvie **Fuchs** a été nommée vice-présidente de la commission des finances. Elle représente le PLR.

-----

### 12) Contre-appel.

La séance est levée à 21h30

Le Président  
Pierre Enderlin



La Secrétaire  
Anne Devaux

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 29 septembre 2021**

---

Communication n° 30/09.2021

Objet: skate parc

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à une pétition que nous avons reçue en juillet pour la création d'un nouveau skate parc et à une question d'une conseillère lors de la dernière séance du Conseil, la Municipalité va aller de l'avant dans ce projet, demander de nouvelles offres pour un budget moins conséquent et mener encore une réflexion sur son emplacement.

Elle vous reviendra devant le Conseil avec un préavis.

La Municipalité

Saint-Prex, le 29 septembre 2021 / AG - 101.02.03

*Pour tout renseignement, s'adresser à M<sup>me</sup> Anouk Gäumann au 079 229 29 72*

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 29 septembre 2021**

---

Communication n° 31/09.2021

**Objet:** indemnités des municipaux

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite aux différentes remarques entendues et aux articles parus dans la presse après le vote le 25 août dernier sur la rétribution des Autorités, il nous a semblé utile de clarifier le calcul de la rémunération de la Municipalité.

La rétribution maximale du Syndic s'élève à Fr. 72'000.00 (et non Fr. 84'000.00 comme mentionné dans le Quotidien de la Côte et celle des municipaux à Fr. 54'000.00 par personne (et non Fr. 64'000.00), y compris une indemnité pour 5 semaines de vacances.

La différence entre ces montants correspond à un forfait pour les frais de déplacement et de représentation qui couvre les frais d'essence, de parking, d'amortissement de leur véhicule privé, de nourriture ou d'habillement, mais également d'équipements téléphoniques et informatiques (matériel et frais de connexion) qui sont à leur charge.

En outre, les Autorités municipales doivent accomplir un certain nombre d'heures par année pour obtenir l'intégralité des indemnités. Ainsi, à titre d'exemple, nous relevons que les anciens municipaux n'ont reçu que le 89% de l'enveloppe prévue pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021.

La Municipalité

Saint-Prex, le 29 septembre 2021/AG - 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, Syndic, au 079 740 40 75*





**Pierre Enderlin**

Président du Conseil communal

Ch. de Penguey 1a  
CP 51 – 1162 Saint-Prex  
+41 79 239 75 82 – [www.st-prex.ch](http://www.st-prex.ch)

«Saint-Prex» est disponible gratuitement sur Apple Store et Google Play

**Madame Victoria Gay**

Route de Morges 5A

1162 Saint-Prex

Saint-Prex, le 14 septembre 2021

V/réf.  
N/réf. PE

**Votre élection et assermentation au Conseil Communal de Saint-Prex.**

Madame,

Votre élection au Conseil Communal de Saint-Prex a eu lieu pour prendre effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021, législature 2021-2026.

Je constate que vous n'étiez pas présente le 14 juin lors des assermentations, ni lors de la séance de Conseil d'ouverture du 25 août courant. Cela, sans que le bureau du Conseil ait enregistré une information d'absence de votre part. La notification d'absence fait partie des obligations d'un conseiller, il est donc nécessaire de s'y tenir.

Cela étant, au vu de votre élection en qualité de nouveau membre de notre institution, il est essentiel que vous manifestiez votre intention de répondre à votre récente élection par votre présence impérative lors de la séance du prochain Conseil, qui se tiendra le 29 septembre à 20 heures, à l'aula du Cherrat. Ce courrier vaut d'ores et déjà convocation.

Au terme de l'article 90, al. 3 de la loi vaudoise sur les Communes, le conseiller communal qui ne prête pas serment dans le délai imparti par le Conseil est réputé démissionnaire. Une nouvelle absence, excusée ou non, vaudra donc pour moi démission définitive, et je serai en mesure de procéder à l'assermentation d'une autre personne selon les usages du Conseil.

J'ai noté avec satisfaction, lors de notre récent entretien téléphonique, votre intention d'être présente au sein du Conseil communal conformément à votre élection et par conséquent je me sens en mesure de vous accorder ce dernier délai.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente et vous prie d'agréer, Madame, mes meilleures salutations.

Conseil Communal de Saint-Prex

Pierre Enderlin, Président

Copie : Préfecture de Morges, 1110 Morges  
Alternative pour Saint-Prex, Mme Sandrine Pittolaz, 1162 Saint-Prex